



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 15468:2016+A1:2021

Revêtements de sol stratifiés - Éléments comportant une couche d'impression appliquée directement et une couche de surface à base de résine

Laminate floor coverings - Elements with
directly applied printing and resin
surface layer - Specifications,
requirements and test methods

Laminatböden - Direktbedruckte
Elemente mit Kunstharz-Deckschicht -
Spezifikationen, Anforderungen und
Prüfverfahren

09/2021



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 15468:2016+A1:2021 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 15468:2016+A1:2021.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 15468:2016+A1:2021

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN 15468:2016+A1

Septembre 2021

ICS 97.150

Remplace l' EN 15468:2016

Version Française

**Revêtements de sol stratifiés - Éléments comportant une
couche d'impression appliquée directement et une couche
de surface à base de résine - Spécifications, exigences et
méthodes d'essai**

Laminatböden - Direktbedruckte Elemente mit
Kunstharz-Deckschicht - Spezifikationen,
Anforderungen und Prüfverfahren

Laminate floor coverings - Elements with directly
applied printing and resin surface layer -
Specifications, requirements and test methods

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 27 Novembre 2015 et comprend l'amendement 1 adopté par le CEN le 18 Juillet 2021.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

	Page
Avant-propos européen	3
1 Domaine d'application	5
2 Références normatives	5
3 Termes et définitions.....	6
4 Exigences.....	7
4.1 Exigences générales	7
4.2 Exigences de classification.....	8
4.3 Caractéristiques techniques supplémentaires.....	10
5 Marquage et emballage.....	10
5.1 Marquage	10
5.2 Emballage.....	11
6 Rapport d'essai	11
Annexe A (normative) Détermination de la résistance à l'abrasion	12
A.1 Généralités.....	12
A.2 Échantillonnage	12
A.3 Conditionnement.....	13
A.4 Appareillage.....	13
A.4.1 Machine d'essai.....	13
A.4.2 Système d'alimentation en sable et accessoires	15
A.4.3 Matériel ou appareillage supplémentaire	19
A.5 Mode opératoire.....	19
A.5.1 Généralités.....	19
A.5.2 Maintenance des roues abrasives	19
A.5.3 Fonctionnement de l'abrasimètre.....	19
A.5.4 Étalonnage	20
A.5.5 Abrasion de l'éprouvette	21
A.6 Expression des résultats.....	21
A.7 Rapport d'essai	22
Bibliographie	23

Avant-propos européen

Le présent document (EN 15468:2016+A1:2021) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 134 « Revêtements de sol souples et revêtements de sol textiles », dont le secrétariat est tenu par NBN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mars 2022, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mars 2022.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document remplace l'EN 15468:2016.

Le présent document inclut l'Amendement 1 approuvé par le CEN le 18 juillet 2021.

Le début et la fin du texte ajouté ou modifié par l'amendement sont indiqués dans le texte par les repères A1 A1.

A1 Par rapport à l'EN 15468:2016 (version originale), la nouvelle version consolidée EN 15468:2016+A1:2021 (nouvelle version de l'EN 15468:2016), contient les modifications techniques suivantes :

- Références normatives : remplacer l'EN 424, *Revêtements de sol résilients — Détermination de l'action du déplacement simulé d'un pied de meuble* par l'EN ISO 16581, *Revêtements de sol résilients et stratifiés — Détermination de l'effet d'un mouvement simulé d'un pied de meuble* ;
- Références normatives : ajouter l'EN 17368, *Revêtements de sol stratifiés — Détermination de la résistance aux chocs à l'aide d'une bille de petit diamètre* ;
- Domaine d'application : remplacement du dernier alinéa ;
- terme 3.3, âme : remplacement de la définition ;
- Tableau 1 : modification des exigences et de la méthode d'essai pour la résistance aux chocs : bille de petit diamètre et ajout d'une note de bas de tableau c pour clarifier l'essai ; remplacement du Tableau 1. A1

Par rapport à l'EN 15468:2007, les modifications suivantes ont été apportées A1 dans l'EN 15468:2016 A1 :

- a) ajout de la définition générale des revêtements de sol stratifiés ;
- b) ajout de la méthode d'essai de résistance à l'abrasion basée sur la méthode par chute de sable, ainsi que des exigences liées à cette méthode d'essai ;
- c) ajout d'une sous-couche définie pour l'essai de résistance aux chocs avec la bille de grand diamètre ;
- d) modification du Tableau 1 (exigences de classification) pour se conformer au Tableau 2 de l'EN 13329:2016 (exigences de classification) ;
- e) ajout de la caractéristique technique « résistance aux micro-rayures ».

Il convient d'adresser tout commentaire et toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation des utilisateurs. Un référencement complet de ces organismes est disponible sur le site Internet du CEN.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

1 Domaine d'application

La présente Norme européenne spécifie les caractéristiques, fixe les exigences et indique les méthodes d'essai pour les revêtements de sol stratifiés (tels que définies en 3.1).

Elle comporte un système de classification fondé sur l'EN ISO 10874, qui donne les exigences pratiques relatives aux zones et niveaux d'utilisation, afin d'indiquer les cas où les revêtements de sol stratifiés peuvent être utilisés de manière satisfaisante et favoriser ainsi un choix avisé du consommateur. Elle spécifie également les exigences relatives au marquage et à l'emballage.

[A1] Les revêtements de sol stratifiés sont généralement conçus pour une pose flottante et sont destinés à des usages domestiques et commerciaux, y compris les cuisines domestiques. Le présent document ne spécifie pas d'exigences relatives aux lieux soumis à une humidification fréquente, comme les salles de bain, les buanderies ou les saunas. En général, les revêtements de sol stratifiés ne peuvent être utilisés dans ces zones que lorsque le fabricant l'autorise et dans des conditions décrites dans les lignes directrices d'installation du fabricant. **[A1]**

2 Références normatives

Les documents ci-après, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN 322, *Panneaux à base de bois — Détermination de l'humidité*

[A1] EN ISO 16581, *Revêtements de sol résilients et stratifiés — Détermination de l'effet d'un mouvement simulé d'un pied de meuble (ISO 16581)* **[A1]**

EN 425:2002, *Revêtements de sol résilients et stratifiés — Essai de la chaise à roulettes*

EN 438 (toutes les parties), *Stratifiés décoratifs haute pression (HPL) — Plaques à base de résines thermodurcissables (communément appelées stratifiés)*

EN 13329:2016, *Revêtements de sol stratifiés — Eléments dont la surface est à base de résines aminoplastes thermodurcissables — Spécifications, exigences et méthodes d'essai*

EN 16094, *Revêtements de sol stratifiés — Méthode d'essai pour la détermination de la résistance aux micro-rayures*

[A1] EN 17368, *Revêtements de sol stratifiés — Détermination de la résistance aux chocs à l'aide d'une bille de petit diamètre* **[A1]**

CEN/TS 16354, *Revêtements de sol stratifiés — Sous-couches — Spécifications, exigences et méthodes d'essai*

EN ISO 10874, *Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés — Classification (ISO 10874)*

EN ISO 868:2003, *Plastiques et ébonite — Détermination de la dureté par pénétration au moyen d'un duromètre (dureté Shore) (ISO 868:2003)*

ISO 24334, *Revêtements de sol stratifiés — Détermination de la résistance à la traction des lames assemblées mécaniquement*

ISO 24336, *Revêtements de sol stratifiés — Détermination du gonflement en épaisseur après immersion partielle dans l'eau*

ASTM D785, *Standard Test Method for Rockwell Hardness of Plastics and Electrical Insulating Materials*

FEPA standard 42-D, *Grains of fused aluminium oxide, silicon carbide and other abrasive materials for bonded abrasives and for general industrial applications*

FEPA standard 44-D, *Grains of fused aluminium oxide, silicon carbide and other abrasive materials. Determination of bulk density*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

NOTE La présente Norme européenne spécifie les caractéristiques, les exigences et les méthodes d'essai pour les revêtements de sol stratifiés avec impression directement appliquée et parement en résine tels que définis en 3.1 et 3.2.

3.1 revêtement de sol stratifié

revêtement de sol rigide, généralement sous forme de lames ou de dalles, ayant une structure multicouche (par exemple, contreparement, âme et décor)

Note 1 à l'article : Les lames ou dalles ont des rives usinées permettant d'assembler les éléments entre eux afin de constituer une unité intégrale de plus grande superficie. La texture de surface et le niveau de brillance du produit peut varier.

Note 2 à l'article : Les revêtements stratifiés n'incluent pas les produits dont le parement est constitué d'un ou de plusieurs matériaux résilients, textiles, en pierre, en bois, en cuir ou en métal.

3.2 parement à base résine

couche supérieure décorative destinée à constituer la face apparente, une fois le revêtement de sol installé composée de résines (généralement acryliques, méthacryliques ou similaires) durcies par rayonnement UV ou par toute autre méthode de durcissement

Note 1 à l'article : Il peut comporter des matériaux imprégnés et revêtus (généralement du papier décoratif), ou au moins une couche de peinture ou de vernis appliquée directement sur le panneau, selon des procédés d'impression indirecte, directe ou numérique. La surface multicouche ainsi produite à l'aide de cette technique est appelée « stratifié décor imprimé » (PDL, *Printed Décor Laminate*).

3.3 âme

[A1] matériau central du revêtement de sol stratifié contenant du bois pour au moins 65 % en masse [A1]

Note 1 à l'article : Il s'agit généralement d'un panneau de particules, comme défini dans l'EN 309, ou d'un panneau de fibres obtenu par procédé à sec (MDF), comme défini dans l'EN 316, ou d'un panneau de fibres de masse volumique élevée (HDF), qui est un panneau MDF de masse volumique $\geq 800 \text{ kg/m}^3$.

3.4 contreparement

couche opposée au parement, utilisée pour équilibrer et stabiliser le produit

Note 1 à l'article : Le contreparement est généralement constitué de papiers imprégnés.